

INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie

la
cgt

Janvier 2023

408



**Retraites : mobilisons-nous le 31 janvier
et au-delà pour gagner !**

Edito

03

**Retraites : un projet
pour détruire nos droits**

Textile

04

**Indexation des minima
de branche sur le SMIC**

Salaires, élections

05

**La CGT mène des luttes
gagnantes**

Informez-vous



thcb-cgt.fr



Favoriser le partage entre les acteurs des branches pour renouveler le dialogue social

Dédié aux partenaires sociaux, le Comptoir des branches propose une nouvelle façon de construire la protection sociale : collaborative, conviviale et innovante.

Entièrement co-construits avec les partenaires sociaux, la programmation, l'offre, l'état d'esprit du Comptoir sont aujourd'hui le reflet de leurs envies et besoins exprimés.

Le Comptoir des branches, qu'est-ce que c'est ?

C'est un lieu de rencontre et d'échanges qui facilite la co-construction, le partage et ouvre à la réflexion, l'innovation et à la connaissance. Il se caractérise par son espace physique dédié et à son site web avec accès réservé aux partenaires sociaux.

Un espace physique exclusif

Le Shack, situé à Paris, offre un **espace convivial** pour accueillir les partenaires sociaux lors d'événements mais également de rencontres, d'ateliers de travail et de créativité. Il est aussi prévu de mettre à disposition **des labs sur toute la France** pour se réunir en région.

Un espace digital avec accès réservé

La plateforme digitale dédiée est riche d'**informations et d'outils pratiques** où chacun peut accéder et apporter savoirs et compétences (techniques, juridiques et connaissances métiers, etc.).

Des rencontres programmées sur la protection sociale

Les sujets de **prospective et d'innovation** sont traités sous la forme de **rencontres** pour réfléchir ensemble sur les thématiques liées à la santé, la prévention, les vulnérabilités...
Objectif : donner la parole aux branches !

Le comptoir des branches : une offre de services à la carte

Pour accompagner les branches, nous mettons à leurs dispositions ces services concrets !

Des savoir-faire pour permettre aux branches de piloter leurs régimes conventionnels, valoriser les fonds de solidarité, et optimiser la mutualisation.

Des outils de diagnostics et d'études partagés afin d'identifier les besoins et trouver les solutions adaptées.

Des échanges entre branches pour développer un réseau de pairs, d'experts et de professionnels.

Des apports de connaissances sur les composantes de la protection sociale avec des vidéos, des supports de formation.



Vous souhaitez accéder au site web du Comptoir des branches ?

Flashez ce QR code et complétez le formulaire d'inscription ou écrivez-nous à lecomptoirdesbranches_contact@malakoffhumanis.com

(L'accès est réservé aux partenaires sociaux)

le comptoir 
des branches
malakoff humanis



Maurad Rabhi
Secrétaire général

Retraites : un projet pour détruire nos droits !

La deuxième mouture des retraites sous « l'ère Macroniste » n'a pas été construite dans la dentelle. C'est le moins que l'on puisse dire après l'annonce de la première ministre, Élisabeth Borne. D'un côté, report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans, au lieu de 62 ans actuellement, soit 2 ans de plus, y compris pour les carrières longues. De l'autre, accélération de la réforme Touraine pour atteindre les 43 années de cotisations nécessaires, voire 44 ans pour certains avant de liquider une retraite à taux plein. Tous les salariés sont concernés : salariés du privé, fonctionnaires ou salariés à statut. Le gouvernement Borne agit comme d'habitude quelques marottes telles que la prise en charge de la pénibilité, l'amélioration du niveau de pension ou le maintien des seniors en entreprise pour habiller son projet injuste, inadapté, et inapproprié. Bref, le même breuvage de communication, dont plus personne n'est dupe !

Oui, ce projet pénalise en premier lieu celles et ceux qui ont commencé tôt leurs carrières professionnelles, les salariés précaires et les catégories ouvrières.

Oui, ce projet est destructeur sur le sens même de notre travail. Si travailler nécessite de finir soit avant mais chômeur ou en invalidité, soit après mais en mauvaise santé, cela change la vision et le sens du travail.

Quand plus de 75 % de la population est contre la réforme des retraites telle qu'elle est posée, la question n'est plus de savoir ce qu'il faut modifier, mais plutôt quelle bagarre mener pour exiger son retrait définitif.

**Construire, dans nos usines avec les salariés,
la grève et la mobilisation unitaire
- à commencer par celle du mardi 31 janvier -
pour obliger le gouvernement à reculer
et gagner le retrait.**

Monsieur le président, les Français ne vous ont pas donné une légitimité pour détruire, de droit, notre retraite et nous faire travailler plus longtemps mais pour repousser la candidate d'extrême droite. La très forte mobilisation du 19

janvier est là pour vous rappeler à vos bons souvenirs. Elle montre aussi l'exaspération de votre politique antisociale envers les salariés, retraités, chômeurs ou étudiants.

Face à ces graves attaques sur nos droits, nous invitons l'ensemble de nos syndicats à construire dans nos usines avec les salariés, les formes d'actions nécessaires pour venir grossir la contestation interprofessionnelle initiée par tous les syndicats à commencer par celle du 31 janvier 2023. L'heure est à la mobilisation générale pour obliger ce gouvernement à retirer son texte.

Ensemble nous pouvons gagner, ensemble nous allons gagner ! ■

La branche textile négocie les minima conventionnels !

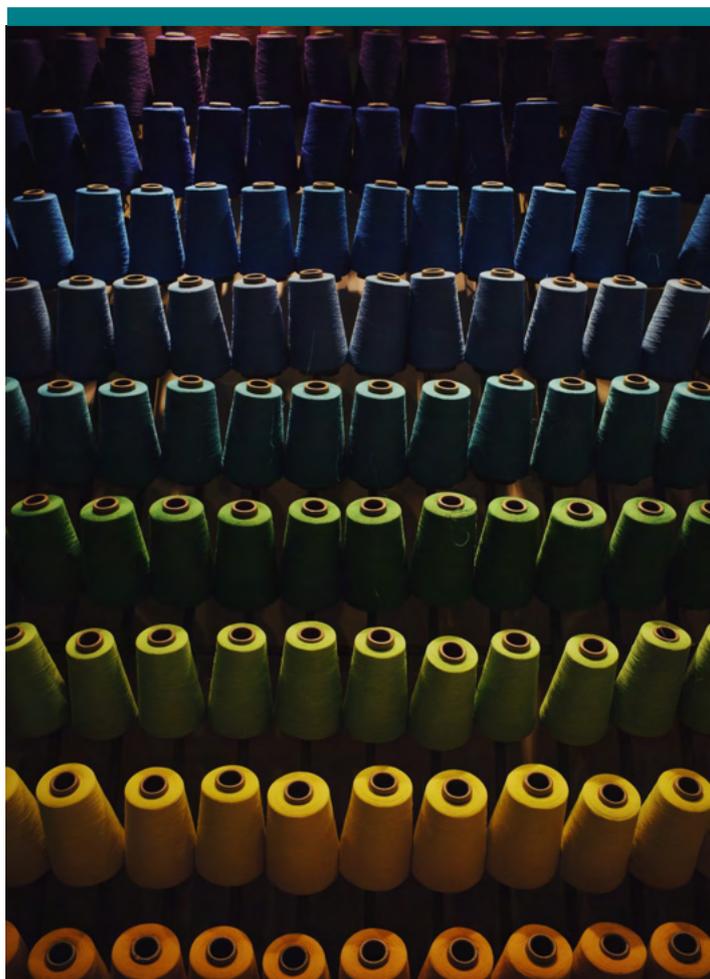
Suite à la nouvelle hausse du SMIC au 1er janvier 2023 de 1,81 %, à la demande des organisations syndicales, le patronat du textile a ouvert un nouveau round de négociation dès janvier qui débouchera sur une nouvelle augmentation de tous les échelons de la grille conventionnelle et imposable à toutes les entreprises du textile.

En effet, après plusieurs réunions, les organisations syndicales et patronales se sont mises d'accord pour valider un texte où tous les échelons seront réévalués de 2 %.

Revalorisation générale de 2% et clause de revoyure en fonction de l'inflation

L'accord prévoit aussi une clause de revoyure pour renégocier en cours d'année, dès que l'inflation passera la barre des 2 %.

Les trois axes portés par nos négociateurs semblent porter ses fruits : pas de signature en dessous de l'inflation, une augmentation sur l'ensemble des échelons de la grille conventionnelle, enfin une clause de revoyure pour renégocier en cours d'année.



Industrie textile Barème des salaires minima mensuels au 1er janvier 2023

Niveau 1	1 728 €
Niveau 2	
. Echelon 1 :	1 731 €
. Echelon 2 :	1 736 €
. Echelon 3 :	1 743 €
Niveau 3	
. Echelon 1 :	1 744 €
. Echelon 2 :	1 748 €
. Echelon 3 :	1 759 €
Niveau 4	
. Echelon 1 :	1 761 €
. Echelon 2 :	1 819 €
. Echelon 3 :	1 895 €
Niveau 5	
. Echelon 1 :	1 902 €
. Echelon 2 :	1 952 €
. Echelon 3 :	2 089 €
Niveau 6	
. Echelon 1 :	2 100 €
. Echelon 2 :	2 205 €
. Echelon 3 :	2 382 €
Position I :	
. Echelon 1 :	2 387 €
. Echelon 2 :	2 663 €
Position II :	3 225 €
Position III :	3 913 €
Position IV :	4 601 €

Pour rappel, la grille conventionnelle en 2022 a été revalorisée autant que le smic et l'inflation, c'est une revendication importante pour la CGT. Il faut maintenant gagner dans les entreprises des augmentations générales de salaires. ■

Retrouvez tous les accords de la branche textile sur le site fédéral : www.thcb-cgt.fr



Toray : une percée électorale à l'avantage de la CGT !

Depuis plus d'une décennie, les élections professionnelles à Toray se sont toujours déroulées à couteaux tirés entre le syndicat de la CGT et celui de la CFDT avec toujours des résultats très serrés. Parfois, la CGT arrive première de quelques voix, parfois, c'est la CFDT.

Cette situation a toujours permis à la direction d'entreprise de maintenir un climat délétère entre les syndicats et les salariés de production contre les salariés de bureaux. Des divisions qui ont régulièrement pénalisé les négociations pour l'ensemble des salariés.

La direction s'attendait à la même configuration pour les élections prévues début décembre. Il n'en a rien été car cette fois-ci les ouvriers comme les techniciens et agents de maîtrise ont largement fait confiance à la CGT.

71% des voix : carton plein pour le syndicat CGT qui se bat pour l'amélioration des salaires et des droits.

Avec 197 voix, la CGT fait un carton plein et se hisse loin devant à 71 %. La CFDT avec 89 voix arrive loin derrière à 29 %. Une victoire nette et sans ambiguïté surement due à la combativité de notre syndicat CGT pour l'amélioration des salaires et des droits des salariés.



Bravo à toute l'équipe syndicale pour votre ténacité à hausser les couleurs de la CGT. ■

Spontex : la lutte sur les salaires a payé !

La direction de Spontex a cru bon de tenter l'affrontement avec le syndicat CGT et les salariés sur les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) sur les salaires. Elle a été servie et rassurée sur la détermination des salariés et la force du syndicat pour structurer ce mouvement.

Après plusieurs réunions de négociations infructueuses, le syndicat est passé à l'étape supérieure en sollicitant les salariés pour peser dans cette négociation salariale.

100% des salariés en grève

Résultat, 100 % des salariés se sont mis en grève pendant deux journées et toute la production d'éponges à l'arrêt. La direction a vite retrouvé le chemin de la négociation et fait évoluer les curseurs salariaux pour éviter que la grogne s'installe. A l'inverse, nos délégués ont vu

6% d'AG sur les salaires, le 13ème mois et une prime de 1000 euros sur 2023

dans cette grève, un formidable moment de solidarité et de partage avec les salariés. Quant à la lutte, elle aura permis d'arracher 6 % d'augmentation générale sur les salaires et le 13e mois, mais aussi une prime de 1000 € sur 2023 et, ce malgré une prévision de vente en baisse. Cette augmentation se fera tout

de même en deux étapes, 4 % pour le premier semestre, suivi de 2 % sur le second semestre. Toutes ces mesures ont été validées dans un accord de fin de conflit.

Bravo à tout le monde, salariés, délégués, mais aussi à l'Union Locale qui a mis très rapidement à disposition du syndicat des barnums CGT et la sonorisation. ■



Belle progression de la CGT chez Arco le sous-traitant Vuitton



Le 1er tour des élections a eu lieu presque un an après la grève exemplaire sur les salaires, où les salarié.es de ce sous-traitant maroquinier Vuitton avaient obtenu, à la suite de 3 journées massives de mobilisations, 128€ brut de plus par mois pour toutes et tous.

Dans la continuité, le résultat au 1er collège est sans appel : sur 606 inscrit.es, 523 salarié.es ont utilisé le bulletin de vote CGT. Le soutien de plus de 86% des salarié.es a permis d'élire 13 titulaires sur 13 !

13 titulaires sur 13 au 1er collège !

Au 2ème collège, nos candidats n'ont pas obtenu le vote de 50 % des salarié.es puisqu'il y a eu 32 voix CGT sur 103 inscrit.es, il y aura donc un second tour.



La brochure Maroquinerie est disponible auprès de la Fédération. L'affichette « remerciements » est à retrouver dans la catégorie TRACTS sur le site.

La CGT sera le seul syndicat pour négocier et signer des accords d'entreprise.

La CGT sera le seul syndicat pour négocier et signer des accords d'entreprise. C'est une reconnaissance pour le travail réalisé et un encouragement pour la suite. Accompagné des remerciements, il faut maintenant inviter les salarié.es à se syndiquer pour être plus fort.es, pour avoir de nouvelles victoires.

Bravo à toutes et tous. ■

DROIT DU TRAVAIL



L'obligation de neutralité de l'employeur lors des élections professionnelles : interdiction de favoriser un syndicat par rapport aux représentants d'autres syndicats

Obligation de neutralité de l'employeur :

Lors des élections professionnelles, l'employeur est tenu à une obligation de neutralité vis-à-vis des différentes listes syndicales et candidats. Non seulement il ne peut évidemment pas participer à la campagne électorale, mais il ne doit pas empêcher un syndicat de mener campagne ni avantager un syndicat au détriment d'un autre.

Motif suffisant d'annulation des élections professionnelles :

Alors qu'en principe les irrégularités commises lors des élections ne peuvent justifier leur annulation que si elles ont

eu une « influence déterminante » dans le résultat de scrutin (ce qui s'évalue au cas par cas), le manque de neutralité de l'employeur est un principe général du droit électoral dont la violation justifie nécessairement l'annulation du scrutin (Cour de cassation 27 mai 2020, n° 19-15.105). L'employeur peut en plus être sanctionné pénalement. Pour rappel, la contestation de la régularité des élections doit se faire dans les 15 jours à compter du lendemain de la proclamation des résultats (délai qui recourt à compter de la révélation d'une irrégularité), devant le juge judiciaire. Si nous devons d'abord nous assurer que l'employeur respecte son obligation de neutralité, l'éventualité d'un tel contentieux

sert de moyen de pression vis-à-vis de la Direction qui serait peu encline à rester neutre...

En guise d'illustration :

Le tribunal de Puteaux a récemment jugé par exemple que manque à son obligation de neutralité la Direction qui favorise matériellement un syndicat par rapport aux représentants d'autres syndicats dans le cadre de la campagne électorale, qui prend des décisions de gestion du personnel en fonction des intentions de vote et qui réexpédie le matériel de vote par correspondance aux seuls salarié.es étant susceptibles de voter pour ledit syndicat (12 sept. 2022, n° 11-22-00.0274). ■

Coup de rabot sur la durée d'indemnisation

La méthode est rodée et les conséquences lourdes de sens pour les demandeurs d'emploi !

C'est par décret, passé en catimini juste avant Noël, que le gouvernement a fortement réduit la durée des allocations chômage.

A compter du 1er février 2023,
25% en moins !

La durée d'indemnisation baissera de 25% à compter du 1er février 2023. En réduisant de plusieurs mois, les droits ouverts à l'assurance chômage, le gouvernement espère que les chômeurs accepteront plus facilement, les boulots, mal payés, pénibles ou atypiques. À défaut de mettre la pression sur les employeurs



Défaut d'attractivité des métiers (bas salaires, pénibilité) : culpabiliser les privés d'emploi, plutôt que mettre la pression sur les employeurs.

pour amoindrir les difficultés d'attractivités de certains métiers, le gouvernement préfère culpabiliser le chômeur de sa situation. Une approche populiste aux conséquences sociales dramatiques pour les demandeurs d'emploi. ■

Prendre à la branche AT/MP pour financer le régime des retraites...

Au-delà du recul de l'âge de départ, élément évidemment central et à l'origine de la mobilisation massive des travailleurs, le projet de contre-réforme des retraites comporte une énième provocation du Gouvernement faisant tout reposer sur les salariés en épargnant les directions d'entreprises.

Alors que le projet présente une « contribution supplémentaire » de la part des employeurs, il baisse en même temps le montant des cotisations AT/MP (accidents de travail et maladies professionnelles). Il s'agit de cotisations exclusivement patronales qui financent la branche Accidents de travail et Maladie professionnelle de la Sécurité sociale. Cela revient en fait à transférer une part de la caisse AT/MP vers la caisse des retraites. Opération neutre pour les entreprises, et encore coûteuses pour les salariés.

La raison invoquée par le Gouvernement est que la branche AT/MP est excédentaire (de 2 milliards d'euros sur un montant global de 15 milliards). Cet argu-

Lutter contre les sous-déclarations des accidents du travail et des maladies professionnelles plutôt que d'exonérer les employeurs !

ment ne justifie absolument pas une telle mesure. D'une part, au vu de ses missions de prévention des risques professionnels et d'indemnisation des salariés victimes, le fait que la branche soit excédentaire est loin d'être inutile... D'autre part, cet excédent s'explique par le phénomène de sous-déclaration des employeurs des accidents du travail et maladies professionnelles dans leur entreprise (voir Info THCB décembre 2022, p. 6).



Le message envoyé doit être de lutter contre ces sous-déclarations, pas d'en faire un argument pour réduire le budget de la branche AT/MP! ■

Pas question de travailler **PLUS** pour gagner **MOINS** à la retraite !

Toutes et tous ensemble en grève et en débrayage **MARDI 31 JANVIER : POUR LES FAIRE RECULER**

Nous étions plus de 2 millions de grévistes et de manifestant.es le 19 janvier. Cette énorme mobilisation, soutenue par 90% des salariés, va obliger le gouvernement à retirer son projet.

Cette fois-ci, nous pouvons gagner !

Ce projet est injuste et brutal :
Ils accélèrent les contre-réformes avec 43 ans de cotisations et repoussent à 64 ans l'âge de départ à la retraite.

Ce projet gouvernemental n'est soutenu que par le Medef (organisation patronale) : Les mêmes qui nous licencient avant 60 ans veulent nous faire travailler jusqu'à 64 ans.



Pour toutes et tous, c'est 2 ans de Plus au travail et 2 ans de Moins à la retraite entraînant une baisse du montant des pensions !

Pas nécessaire : les prévisions ne montrent aucun signe alarmant. S'il y a des besoins, commençons par diminuer les 157 milliards d'€ d'aides publiques aux entreprises et augmentons les salaires.

Augmenter les **salaires**, pas l'âge de départ à la **retraite** !

Le salaire Net c'est pour le mois, le salaire Brut c'est pour la vie : augmenter les salaires c'est bon pour nos fins de mois et ça augmente nos cotisations sociales pour le financement de notre régime de retraite solidaire par répartition



C'est une mobilisation unitaire, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales de salariés et de jeunesse **pour faire reculer le Gouvernement.**

Je me mobilise pour gagner :

- **Le retrait de cette réforme** injuste et brutale
- L'augmentation des salaires et des pensions



Discutez, échangez avec vos collègues et connaissances, **SIGNEZ** et faites signer la grande **pétition unitaire**

NOUS POUVONS GAGNER ! MANIFESTATION ET GREVE : MARDI 31 JANVIER

Contactez-nous - 01 55 82 84 89 - thc@cgt.fr - www.thcb-cgt.fr



Mensuel édité par la Fédération THCB
263 rue de Paris
Case 415
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89
Email : thc@cgt.fr
Site internet : www.thcb-cgt.fr
Direction de la publication : Maurad Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10
N° de commission paritaire : 1224 S 06717
N° ISSN : 2780-6901
Dépôt légal JANVIER 2023



thcb-cgt.fr